

DEC122717DR08

Décision portant nomination de M. Benoît GROSSELIN aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité du CNRS UPR3021 intitulée Institut de Combustion, Aérodynamique, Réactivité et Environnement



Délégation
Centre Poitou-Charentes

www.cnrs.fr

3E, Avenue de la recherche scientifique
45071 Orléans Cedex 2

T. 02 38 25 52 00
F. 02 38 69 70 31

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° DEC122733DSI du 05/01/2012 nommant M. Iskender GOKALP directeur de l'unité de recherche n° CNRS UPR3021 intitulée Institut de Combustion, Aérodynamique, Réactivité et Environnement ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 26/03/2012 ;

Considérant que M. Benoît GROSSELIN a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation CNRS Centre Poitou-Charentes et l'Université François Rabelais les 7-8, 14-15 et 28-29 juin 2012 à Tours, d'une durée de 42 heures ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Benoît GROSSELIN, Ingénieur d'Etudes, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité du CNRS n° UPR3021, à compter du 01/07/2012.

M. Benoît GROSSELIN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Benoît GROSSELIN est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à , le



Le directeur de l'unité
Iskender GOKALP



I. GÖKALP

DIRECTEUR

Date et visa du délégué régional du CNRS
Patrice SOULLIE

26 OCT. 2012

